

FICHE POUR LES PELERINS MINEURS

JMJ Cambrai Maison du diocèse 174 rue Léopold Dusart - BP 17 - 59590 Raismes jmj2011@cathocambrai.com

Cette fiche est à remplir et signer :

- par le responsable légal du jeune mineur. Il est demandé de déléguer durant les JMJ la responsabilité à **une personne majeure du groupe** dans lequel est inscrit le jeune.
- Par le mineur
- Par le référent majeur du mineur.

AUTORISATION PARENTALE

Nous, soussigné(s) _ parents _ responsable légal

M. et Mme

Demeurant à

CP **Ville**

Tel : __ / __ / __ / __ / __

Tel (port) : __ / __ / __ / __ / __

Tel (où vous serez joignables pendant la période des JMJ)

autorisons notre enfant :

NOM **Prénom**

Né le **Tel (si tel mobile sur place)**

à participer aux Journées Mondiales de la Jeunesse 2011 avec le Diocèse de Cambrai,

à la charge sur place, en France et en Espagne, d'une personne majeure de son groupe (détails de la personne) :

NOM **Prénom**

Adresse

CP **Ville**

Tel (si tel mobile sur place).....

Fait à : Le

Signature (précédé de la mention « *Lu et approuvé* ») :

MINEUR

NOM **Prénom**

Né(e) le

accepte d'être placé(e) sous la responsabilité de mon référent majeur :

Adresse

CP Ville

Fait à : Le

Signature (précédé de la mention « *Lu et approuvé* ») :

REFERENT ADULTE

Je, soussigné(e)

M. ou Mlle

Demeurant à

CP Ville

Né(e) le Tel : __ / __ / __ / __ / __

accepte d'être le référent adulte durant les JMJ 2011 de

NOM Prénom

Né le Tel (si tel mobile sur place)

Je suis bien conscient qu'en cas de rapatriement du mineur dont je suis référent je serai obligé(e) de rentrer avec lui (elle) et qu'en cas d'hospitalisation prolongée, je serai obligé(e) de rester avec lui en Espagne même après le 21 août.

Signature (précédé de la mention « *Lu et approuvé* ») :

Rôle du référent majeur vis à vis de mineur accompagné lors des JMJ 2011

Un mineur, dans le cadre de la loi française, est sous la responsabilité de ses parents, et sinon, dans le cadre de vacances, sous celle de l'état qui peut déléguer sa responsabilité. En acceptant d'être référent majeur d'un mineur du même groupe, la personne majeure accepte d'exercer cette responsabilité. Il s'engage à prendre les moyens nécessaires afin d'exercer la sécurité du mineur.

Ainsi : - un mineur doit toujours être avec au moins un adulte (dans les transports, les accueils, ...)
- S'il n'est pas avec son référent majeur, le référent doit savoir avec qui il est (en lui demandant d'être garant !)
- Le référent doit connaître le programme du mineur pour pouvoir le retrouver si besoin est.
- Il doit donc s'assurer chaque soir qu'il est bien rentré, etc... (sinon, c'est lui qui le recherche !)
- s'il suit un traitement médical, il doit veiller à ce que le mineur le suive. (dans l'euphorie, on peut oublier parfois...)

Cela peut sembler compliqué, mais sur place si ET le mineur ET le référent vivent simplement les JMJ avec leur groupe (avec un peu d'attention aussi) il n'y a rien de très contraignant. Par contre, dès que l'on choisit de n'en faire qu'à sa tête et ou de faire des exceptions, cela peut vite devenir dramatique : en acceptant cette responsabilité, le référent majeur s'engage à prendre les moyens de la mettre en œuvre (en cas de problème, il n'est responsable civilement et pénalement que s'il n'a pas engagé les moyens cités précédemment) .